



**DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE MAMERS
CANTON DE SILLÉ LE GUILLAUME
COMMUNE DE LE GREZ**

1, Place de la Mairie

72140 LE GREZ

Tél : 02.43.20.10.49

Courriel : commune-de-le-grez@wanadoo.fr

Compte rendu de la SÉANCE DU 08 AVRIL 2021
Affiché en exécution des Articles L2121-25 et R2121-11 du CGCT

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le 8 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à l'annexe de la mairie (Salle polyvalente) de Le Grez en séance publique sous la présidence de Mme COTTIN Martine, Maire.

Étaient présents : COTTIN Martine, CHAUVIN Christian, CREPIN Sylvie, VERLIAC Thibault, HOOGHIEMSTRA Laëtitia, GAUQUELIN Fabrice, HOULBERT Stéphane.

Était représenté : COTEL Aurélie par HOOGHIEMSTRA Laëtitia, PELLIER Céline par Sylvie CREPIN

Était absent non excusé : CHAUVEL Pascal

Démissionnaire : DELBARRE Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M HOULBERT Stéphane

Le procès-verbal de la dernière séance du 11 Février 2021 est lu et adopté à l'unanimité.

Sommaire

- 1 - Délibération prix d'achat terrain de la « Lande de Querte » et la « Cheminée »
- 2 - Vote des taxes 2021 tableau 1259
- 3 - Vote du COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION 2020 Commune, Assainissement et lotissement de la Guèrenne
- 4 - VOTE DES BUDGETS 2021
- 5 - Vote des Subventions 2020 aux associations.
- 6 - Questions diverses

1 - Délibération prix d'achat terrain de la Lande de Querte et la Cheminée

12/2021 Objet : Délibération prix d'achat terrain de la Lande de Querte et la Cheminée

Vu la délibération 36/2020 du 12 novembre 2020 concernant les travaux de voirie et l'acquisition partielle de terrain

Rappel ci-dessous :

M BARDET Sylvain, de la Société INGERIF, a présenté au conseil municipal les plans des travaux d'aménagement à effectuer au carrefour des VC n° 3 et n° 100 au lieu-dit « La Cheminée » et l'aménagement sur la VC n° 107 avec proposition de deux solutions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Accepte le plan des travaux du lieu-dit « La Cheminée » et de choisir la solution de base avec élargissement de la voirie à 4 mètres pour la VC n° 107. (Avec l'achat partiel du terrain de Mme TRIBOTTÉ, avec bornage)
- Demande à INGERIF de lancer les consultations des entreprises pour avoir 3 devis afin de pouvoir préparer le budget voirie 2021.
- Donne tous pouvoirs au maire pour signer tous actes nécessaires à ces opérations.

Vu la délibération 49/2020 du 10 décembre 2020 concernant l'acquisition partielle pour l'élargissement des voiries situés à la « Cheminée » et à la Lande de Querte.

Rappel ci-dessous :

Le terrain de Mme TRIBOTTÉ étant en indivision avec ses enfants ; il faut acheter le terrain nécessaire à l'élargissement de la chaussée, et le faire borner au géomètre avant tous travaux. Deux devis ont été demandés : Guillerminet et Geomans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir Geomans.

Deux devis ont été demandés à ELB et à l'entreprise PELTIER. La terre de la cheminée servira de remblai pour la lande de Querte.

Le bornage des terrains a été fait par GEOMANS en date du 10 Février 2021.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, le prix d'achat du terrain à 2 € le m² et donne tous pouvoirs au maire ou à un adjoint pour signer tous actes nécessaires à ces opérations.

2- Vote de taxes

13/2021

Objet : Vote des taux d'imposition 2021 :

Madame le Maire présente la nouvelle formule du tableau 1259, qui prévoit que la commune doit voter le taux de foncier bâti (TFB) à partir du taux de référence égal au taux communal voté en 2020, majoré du taux TFB voté par le département en 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de voter : 8 pour et 1 abstention des taux en 2021 comme suit :

Taux des taxes directes locales 2021

Taxe foncière bâti (18.74+20.72) 39.46 %

Taxe foncière non bâti 28.04 %

Le tableau n° 1259 COM sera complété avec les directives de la DDFIP 72.

3- Vote du COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION 2020 Commune, Assainissement et lotissement de la Guèrenne

14/2021 **OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS COMMUNAUX 2020
ET DES COMPTES DE GESTION 2020**

Après présentation par Mme LEBRETON Thérèse, Adjoint administratif, du compte administratif communal, celui-ci est soumis au vote et adopté à l'unanimité en l'absence du Maire qui s'est retiré de la salle.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de COTTIN Martine délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		229 224,34	78 394,90		78 394,90	229 224,34
Opérations de l'exercice	211 558,50	288 822,76	119 930,63	113 960,09	331 489,13	402 782,85
TOTAUX	211 558,50	518 047,10	198 325,53	113 960,09	409 884,03	632 007,19
Résultat de clôture		306 488,60	84 365,44			222 123,16
				Restes à réaliser	68 957,00	72 000,00
				Besoin/excédent de financement Total		225 166,16
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		81 418,30

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

81 322.44	au compte 1068 (recette d'investissement)
225 166.16	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré LE GREZ, les jour, mois et an que dessus.

15/2021 OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ASSAINISSEMENT 2020 ET DES COMPTES DE GESTION 2020

Après présentation par Mme LEBRETON Thérèse, Adjoint administratif, du compte administratif assainissement, celui-ci est soumis au vote et adopté à l'unanimité en l'absence du Maire qui s'est retiré de la salle.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de COTTIN Martine délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		7 700,90		37 352,01		45 052,91
Opérations de l'exercice	14 570,47	13 905,82	7 369,75	10 748,00	21 940,22	24 653,82
TOTAUX	14 570,47	21 606,72	7 369,75	48 100,01	20 684,67	65 737,58
Résultat de clôture		7 036,25		40 730,26		47 766,51
Restes à réaliser						
Besoin/excédent de financement						47 766,51
Pour mémoire : virement à la section d'investissement						10 748,00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
7 036.25	au compte 002 (excédent de fonctionnement)

Fait et délibéré LE GREZ, les jour, mois et an que dessus.

16/2021 OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS LOTISSEMENT DE LA GUÉRENNE 2020 ET DES COMPTES DE GESTION 2020

A Après présentation par Mme LEBRETON Thérèse, Adjoint administratif, du compte administratif fourniture d'énergie, celui-ci est soumis au vote et adopté à l'unanimité en l'absence du Maire qui s'est retiré de la salle.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de COTTIN Martine délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				0.26		0.26
Opérations de l'exercice	34 324.74	34 324.74	34 324.74	34 324.74	68 648.48	68 648.48
TOTAUX	34 324.74	34 324.74	34 324.74	34 324.74	68 648.48	68 648.48
Résultat de clôture		0		0.26		0.26
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		0.26
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	Au compte 1068 (recette d'investissement)
	Au compte 002 (excédent de fonctionnement)

Fait et délibéré LE GREZ, les jour, mois et an que dessus.

4-VOTE DES BUDGETS 2021

17/2021 OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2021

Après présentation du budget primitif communal par Madame Thérèse LEBRETON, Secrétaire de mairie, (qui avait été ébauché préalablement avec M FORGET, Adjoint du trésorier de Conlie), ce dernier se compose comme suit :

Dépenses de fonctionnement	482 646.16 €	Dépenses d'investissement	316 000.44 €
Recettes de fonctionnement	482 646.16 €	Recettes d'investissement	316 000.44 €

C'est à l'unanimité que ce budget est adopté.

18/2021 OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2021

Après présentation du budget primitif communal par Madame Thérèse LEBRETON, Secrétaire de mairie, (qui avait été ébauché préalablement avec M FORGET, Adjoint du trésorier de Conlie), ce dernier se compose comme suit :

Dépenses de fonctionnement	20 406.25 €	Dépenses d'investissement	51 311.86 €
Recettes de fonctionnement	20 406.25 €	Recettes d'investissement	51 311.86 €

C'est à l'unanimité que ce budget est adopté.

19/2021 OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DE LA GUERENNE 2021

Après présentation du budget primitif communal par Madame Thérèse LEBRETON, Secrétaire de mairie, (qui avait été ébauché préalablement avec M FORGET, Adjoint du trésorier de Conlie), ce dernier se compose comme suit :

Dépenses de fonctionnement	34 325.00 €	Dépenses d'investissement	34 325.26 €
Recettes de fonctionnement	34 325.00€	Recettes d'investissement	34 325.26 €

C'est à l'unanimité que ce budget est adopté.

5-Vote des Subventions 2020 aux associations.

Ce sujet sera vu lors de la prochaine réunion de conseil municipal

6- Questions diverses

20/2021 Atelier - Hangar :

Après la révision annuelle des extincteurs de la commune, l'entreprise nous a conseillé d'équiper le Hangar d'un extincteur.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal demande à l'entreprise un devis pour la mise en sécurité du Hangar, afin d'être aux normes incendies.

Jardins partagés :

Sylvie CREPIN présente les différents comptes rendus des réunions sur le projet des jardins partagés. Des subventions seront certainement possibles.

Brève du Grez :

La Maquette de la Brève sera donnée à l'imprimeur pour la semaine prochaine, livraison à la Mairie le 22 avril 2021 et distribution le week-end d'après.

Article sur le Parc Régional Naturel Normandie-Maine, sur la nouvelle charte en cours pour 15 ans, basée sur la résilience

Les comptes rendus des réunions de la 4CPS seront adressés par mail aux élus ou/et ils sont consultables en mairie sur simple demande. (Ou sur le site de la 4CPS : www.4cps.fr)

La séance s'est levée à 22 heures 10
Le Maire,
Martine COTTIN

